



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

**Communiqué**  
Belmont, le 4 mai 2020 – 19h00

## SECURITE PUBLIQUE - POLICE – COVID-19

A l'attention du Conseil communal, du personnel communal et de la population de Belmont

Mesdames et Messieurs,

En complément des informations qui vous ont été communiquées le 30 avril dernier, voici de nouveaux éléments importants qui m'ont été transmis vendredi 1er mai.

Dès lundi 4 mai 2020, les citoyennes et citoyens pourront à nouveau se rendre au poste de notre police intercommunale à Pully, **uniquement pour l'enregistrement des plaintes et ce, de 10h00 à 18h00**. Ceci est également valable pour les autres postes des polices communales, ainsi que 9 postes de gendarmerie du canton.

Les contrôles du stationnement et les radars vont également reprendre progressivement leur activité. Ils seront effectués prioritairement là où des commerces ont redémarré leur activité afin de fluidifier les zones de parking et favoriser la reprise progressive de l'activité commerciale. Notre Police Est-lausannoise posera au préalable des fichets conseils pour rendre attentifs les automobilistes à la reprise de ces contrôles.

Les mesures de distanciation sociale et d'interdiction d'attroupements sont toujours en vigueur. Les forces de l'ordre demeureront vigilantes et présentes dans les lieux soumis à restrictions pour s'assurer du respect des mesures prises par les autorités en lien avec le COVID-19. La Police rappelle que même si l'activité économique et sociale reprend progressivement, les normes d'hygiène OFSP – *la distanciation sociale (2 mètres entre chaque personne) et l'interdiction des attroupements de plus de 5 personnes* – sont toujours en vigueur. De ce fait, les amendes d'ordre et les dénonciations se poursuivent pour les personnes et commerces ne les respectant pas.

En vue de la reprise de l'école le 11 mai prochain, des banderoles de prévention « Attention enfants » seront posées aux emplacements habituels définis en collaboration avec notre Police, ceci afin de sensibiliser les automobilistes à cette reprise. Par ailleurs, les feux de signalisation seront réactivés sur notre commune, dans les 3 carrefours concernés. La Police de proximité sera présente pour veiller à ce que cette reprise se passe sereinement et dans le respect des directives en vigueur.

En ce qui concerne nos lieux publics, **ils restent fermés jusqu'à nouvel avis**.

Nathalie Greiner, Municipale

PS : suivez régulièrement notre site Internet : [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) qui tente de vous informer le plus possible !

